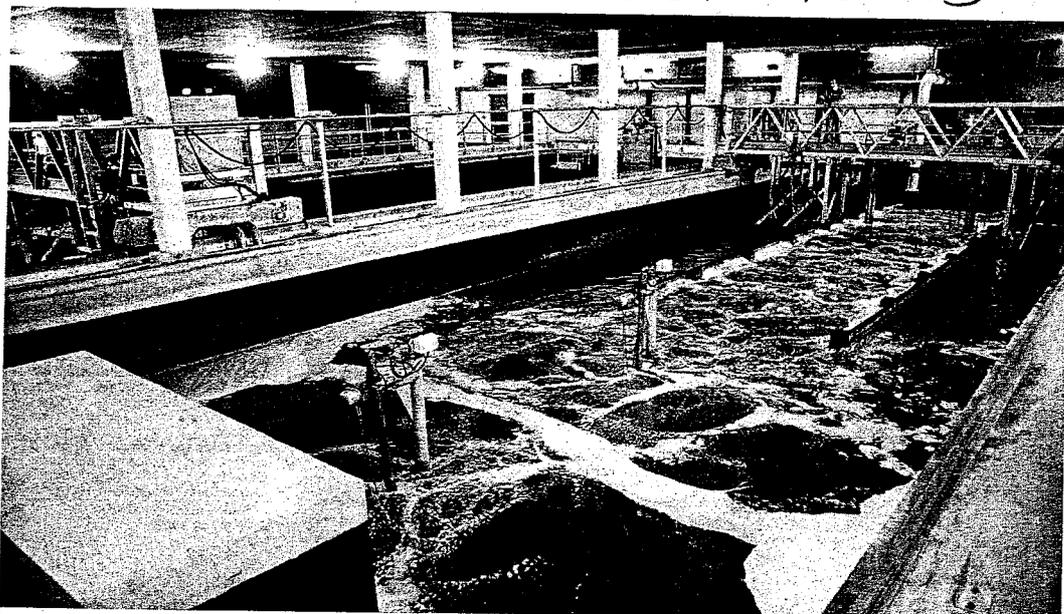


COMMUNAUTÉ URBAINE. Les élus contestent les aspects financiers du contrat avec la CUB. Et enterrent son projet d'usine de traitement des boues d'Izon

Douche froide pour la Lyonnaise

09.07.2005



Pour traiter les résidus (boues) des stations d'épuration des eaux de l'agglomération, la CUB va construire une unité de séchage à Clos de Hilde (Bègles) pour la déléguer à la Lyonnaise

PHOTO RODOLPHE ESCHER

Dominique de Laage

C'est le bon côté des alternances politiques. Sept mois après l'accession d'Alain Rousset à la présidence de la Communauté urbaine de Bordeaux, la position dominante de la Lyonnaise des eaux sur l'agglomération a été hier sérieusement revue à la baisse lors de ce dernier conseil de communauté d'avant les grandes vacances.

Cette emprise de la Lyonnaise s'était nouée au début des années 90 avec la signature du traité de concession du service de l'eau (pour trente-deux ans). Jusqu'à la présidence Rousset, le rapport annuel de l'eau présenté aux élus était quasiment un « copier-coller » du bilan réalisé par le concessionnaire privé. « Un rapport annuel qui était réalisé en bonne intelligence avec les services de la CUB », tempérait hier soir par téléphone Luc Dirickx, directeur régional de la Lyonnaise des eaux.

Cet usage du rapport fusionnel entre les services de la CUB et de la Lyonnaise a pris fin cette année. Les politiques ont repris la main. Et les conclusions de la CUB tranchent singulièrement avec la tonalité des précédentes communications.

« **Partenariat critique** ». Si Jean-Pierre Turon, le président de la commission eau et assainissement, a salué la qualité technique du service rendu par la Lyonnaise, il a émis de sérieuses réserves sur les « aspects financiers » du contrat. Une charge qui intervient dans un contexte particulier, la CUB et la Lyonnaise étant à la veille de renégocier leur engagement mutuel, comme l'impose le traité tous les cinq ans. « Nous sommes désormais entrés dans une phase de partenariat critique avec la Lyonnaise », résumait Jean-Pierre Turon, le maire de Bassens, en sortant du conseil communautaire.

Pour résumer, la CUB reproche des « dérives » dans sa façon de compter à la Lyonnaise. « Sur la période 1992-2004, nous enregistrons en effet un écart entre la marge d'exploitation prévue et réalisée de 6 M€, soit 2,4 %, répond Luc Dirickx. Tout simplement parce que nous avons bien géré. C'est une bonne nouvelle pour la CUB qui va pouvoir utiliser cet argent à sa guise lors de la renégociation quinquennale prévue prochainement ! »

Mais dans les coulloirs de la Communauté urbaine, un tout autre chiffre circulait hier au sujet de cet écart entre le prévision-

nel et le réalisé : 29 M€, et sur une période plus restreinte (1997-2004). Voilà qui promet une discussion musclée à la rentrée entre CUB et Lyonnaise, afin d'arriver « à un plus juste prix de l'eau », selon l'expression en conseil de Jean-Pierre Turon.

Un certain mutisme. Si ce chiffre de 29 M€ demeure pour l'heure officiel, le président de la commission eau ne s'est pas gêné hier pour souligner oralement certains passages salés du rapport de ses services : « En 2004, pour un niveau de consommation comparable à celui de 2002, le résultat économique de la Lyonnaise est supérieur de 72 % ! », a-t-il ainsi mis en avant.

Le plus surprenant hier a été le silence des élus ex-ardents détracteurs de la Lyonnaise sur ce changement subit d'appréciation. Seul Patrick Pujol, le maire de Villenave-d'Ornon, s'est courageusement porté au secours du concessionnaire.

Une mauvaise nouvelle arrive rarement seule. Alain Rousset et sa majorité ne sont pas seulement en train de faire leurs certaines des critiques de l'association Trans-CUB... Mais le projet d'usine de traitement des boues Valor'Izon de la Lyonnaise a défi-

nitivement été enterré hier, et à l'unanimité !

Le conseil a en effet adopté l'alternative interne au territoire de la CUB préconisée par l'Association pour l'environnement et la sécurité en Aquitaine (Apea) qu'avait interrogée Alain Rousset dès son accession à la présidence (voir notre édition du 14 juin dernier). La CUB a décidé de traiter elle-même ses boues. Le montage de l'usine d'Izon de la Lyonnaise, qui reposait à 35 % sur les boues communautaires, ne fonctionne donc plus. Et l'espoir qu'avait la Lyonnaise de confirmer son rayonnement sur toute la Gironde et même au-delà a connu hier un coup d'arrêt.

Emportés par l'élan, certains conseillers communautaires ont même proposé hier de retirer à la Lyonnaise « la problématique des boues » de sa délégation. C'était pousser le bouchon un peu loin. Car si Alain Rousset a visiblement l'intention de réviser le prix de l'eau, de contraindre la Lyonnaise à créer une société dédiée à son action sur l'agglomération et de récupérer pour la CUB certaines marges perçues par le concessionnaire, le contrat de mariage est encore très solide entre la CUB et la Lyonnaise.

GRAND BORDEAUX. L'audit critique à l'encontre de la Lyonnaise a fait changer leur fusil d'épaule aux élus de la CUB. Et a conforté l'association qui dénonce le contrat de l'eau depuis... dix ans

Un audit à contre-courant

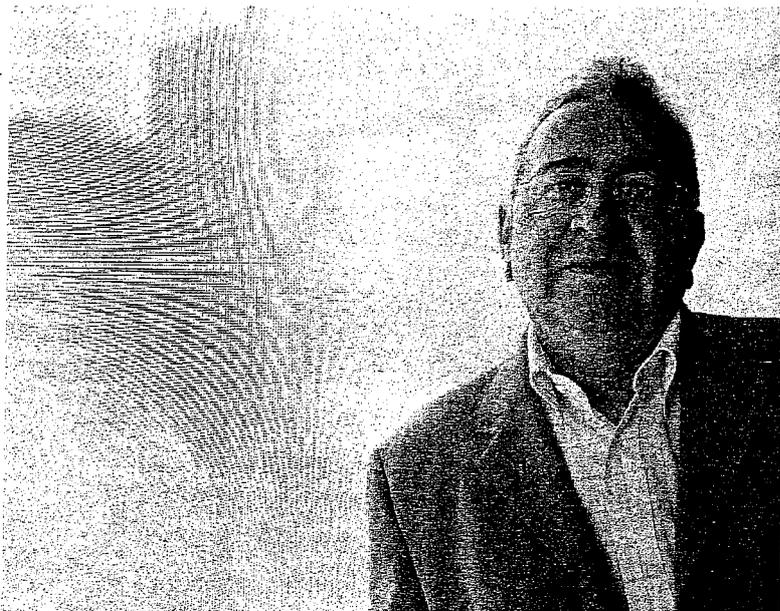
Dominique de Laage

Le 24 mai 2005, la cour administrative d'appel déboute l'ex-élu Denis Teisseire. Trans'CUB, l'association UFC Que Choisir, l'Union des Familles laïques et la Sepanso de leur ultime tentative d'obtenir l'annulation du contrat du 1^{er} janvier 1992 liant pour trente ans la Lyonnaise des eaux à la CUB, ainsi que de l'avant de 1997.

Dans son arrêt, la Cour condamne Denis Teisseire à verser 1 300 euros à la CUB et à la Lyonnaise des eaux au titre des frais exposés. Pour saluer ce coup d'arrêt porté au collectif associatif, Patrick Pujol, maire sans étiquette de Villenave-d'Ornon et ex-président de la Commission eau et assainissement de la CUB, sable le champagne en compagnie des services techniques de la Communauté urbaine. Ambiance...

Peu avant que la cour ne rende cet arrêt, Denis Teisseire a écrit à son président pour lui signaler l'existence d'un audit extérieur commandé par la CUB à Finance Consult. Le président de la cour ne tient pas compte de cet élément.

L'eau en or. Le 7 juillet 2005, à la veille du dernier conseil communautaire d'avant les vacances, coup de théâtre. Le bureau du président socialiste Alain Rousset avalise les conclusions de cette expertise de Finance Consult, qui critique sévèrement la façon de calculer ses charges d'investissements par la Lyonnaise. Sur la période examinée (1997-2003),



La renégociation du contrat prévue à la rentrée prochaine s'annonce chaude pour la Lyonnaise et Jean-Pierre Turon, le maire d'Ambarès à la présidence de la Commission eau de la CUB.

PHOTO FABIEN COTTEREAU

l'auditeur chiffre à 29,3 M € la somme perçue en plus par la Lyonnaise par rapport à son propre calcul. Chiffre contesté formellement par la Lyonnaise, qui estime l'écart entre la marge prévue et réalisée à 6 M €.

Finance Consult pointe sans concession comment la Lyonnaise transforme l'eau en or depuis le début du contrat en 1992. Alors que le coût de l'argent n'a cessé de baisser et que le taux moyen des emprunts d'Etat préconisé par la puissance publique

est tombé à 4,5 %, la Lyonnaise applique immuablement un taux d'environ 12 % pour ses investissements dans le calcul du prix de l'eau à l'usager communautaire.

Une façon de compter qui explique pour la plus grande part les 29,3 M € de « gras » qu'aurait emmagasinés la Lyonnaise. D'autres pratiques sont pointées par l'audit. La Lyonnaise comptabilise ainsi la prise en charge des compteurs individuels comme si elle les avaient achetés neufs

quand elle les a acquis d'occasion. Elle calcule son investissement « compteur » en se basant sur une durée de vie moyenne des compteurs de quatorze ans quand celle-ci est en réalité de vingt-trois ans en moyenne sur la CUB, toujours selon Finance Consult.

Volte-face. Autant de surcharges qui permettent à la Lyonnaise d'annoncer un niveau moyen de résultat avant impôt de 9,1 %, que Finance Consult ré-

visé sérieusement à la hausse pour l'établir à... 15,6 %.

En faisant leurs conclusions de Finance Consult, en ce début de mois de juillet, les élus communautaires ne donnent pas seulement quitus à Jean-Pierre Turon, le maire socialiste de Bassens en charge de la Commission eau et assainissement depuis 2001, pour renégocier après la rentrée, dans le cadre de la révision quinquennale prévue.

Ils reconnaissent également, de manière implicite, s'être fourvoyés dans le traitement de ce dossier. Et remettent en cause publiquement, lors du conseil du 8 juillet, le contrôle des services de la CUB. Quand ces derniers trinquaient deux mois plus tôt en compagnie de l'ancien président de la Commission eau Patrick Pujol pour saluer la défaite de Trans'CUB, leur directeur Thierry Guichard est contraint aujourd'hui d'évoquer la « présentation de comptes fictive » de la Lyonnaise...

Dans la touffeur de l'été, les élus communautaires, longtemps sourds aux arguments de Trans'CUB, se rangent sans le dire à ceux de l'association. Le calcul de la « marge financière » dont bénéficierait la Lyonnaise, selon Finance Consult et celui de Trans'CUB qui chiffre à 150 M € l'ardoise totale sur trente ans de contrat, sont très proches. Une communauté (urbaine) de points de vue qui peut laisser envisager que la Cour d'appel aurait donc jugé les « associatifs », fin mai, sur des erreurs matérielles...

COMMUNAUTÉ URBAINE DE BORDEAUX. Après le passage du tram sur les écluses et les boues d'épuration, Alain Rousset empoigne le dossier de l'eau. Bilan de sept mois de présidence

Rousset s'attaque à l'eau

Propos recueillis par
Benoît Lasserre,
Dominique de Laage
et Patrick Venries

« Sud Ouest ». Un revirement à l'égard de la Lyonnaise des eaux vient de s'opérer sous votre présidence. C'est la fin des tabous dans les relations avec certains partenaires privilégiés ?

Alain Rousset. Le contraire serait aberrant. La priorité, c'est la gestion de l'argent public et le service de l'usager. Mais ça ne remet pas du tout en cause le principe de délégation des services publics.

► Le retour en régie comme cela s'est fait pour le stationnement n'est donc pas d'actualité...

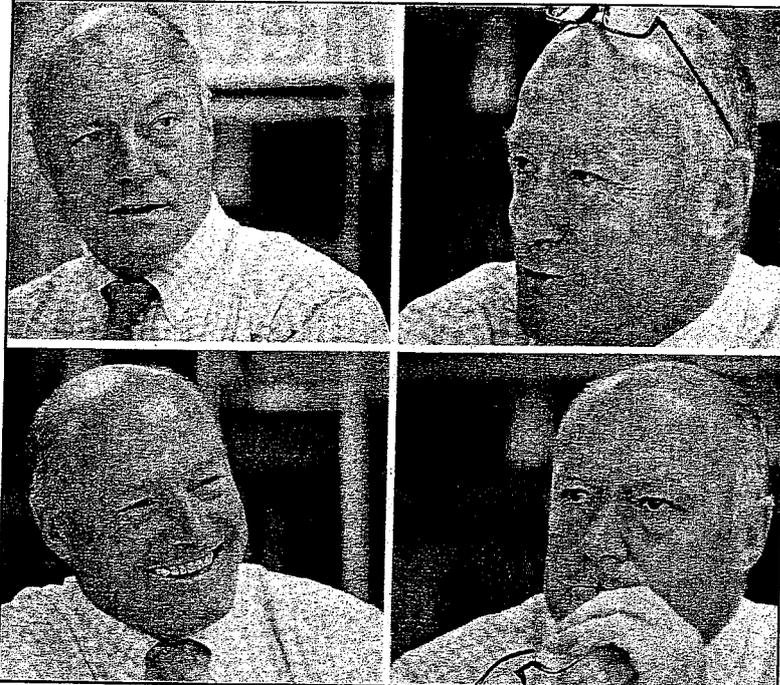
Le contrat de concession avec la Lyonnaise est loin d'être arrivé à son terme. Mais les conclusions de l'audit (1) ouvrent des moyens pour aborder la renégociation avec la Lyonnaise qui doit porter sur trois objectifs : la baisse du prix de l'eau, le retour sur investissement et une simplification des relations entre la CUB et la Lyonnaise. Pour l'instant, il n'existe pas de société uniquement dédiée aux relations entre la CUB et la Lyonnaise. Tout se passe au niveau du groupe Lyonnaise. C'est extrêmement complexe. En outre, il faut instaurer une politique de l'eau respectueuse de l'environnement et de l'usager. Car le système actuel est fondé sur la prime à la consommation plutôt que sur la prime à l'économie.

► La CUB a mis du temps avant d'ouvrir les yeux sur un certain nombre de pratiques dénoncées dans le récent audit...

La CUB doit aussi faire son auto-critique. Sur ce dossier, et cela vaut aussi pour d'autres délégations de service public, j'ai été étonné de constater que les rapports des délégués n'étaient jamais critiqués, au bon sens du terme, alors qu'il y a dans cette maison la compétence et une richesse humaine exceptionnelle. Nous devons renforcer notre capacité d'évaluation et d'audit. D'où la création d'une inspection générale qui sera opérationnelle le 1^{er} septembre. Les services techniques agissent en fonction des directives que leur donnent les élus. J'ai la conviction qu'ils sont plutôt satisfaits d'avoir des consignes claires.

► Vous présidez la Communauté urbaine depuis sept mois. Quel premier bilan tirez-vous de cette période ?

Un vaisseau comme la Communauté urbaine ne peut être réorienté en l'espace d'un semestre ou présenter des résultats qui ne soient pas en lien avec la présidence précédente. C'est surtout ma méthode qui est différente de celle de mon prédécesseur. Je privilégie le dialogue ainsi qu'une forme de simplification dans la recherche de solutions. La preuve



Alain Rousset : « Je préfère prendre un mois de réflexion de plus si cela permet d'éviter des années de blocage dû à un contentieux »

PHOTOS LAURENT THEILLET

en est du dossier du tramway aux bassins à flot, où j'ai réglé un problème qui traînait depuis un an et demi. Comme de celui du traitement des boues de stations d'épuration. Ma présidence s'appuie également sur un besoin de transparence, de rigueur et d'attention à l'usager, qui doivent être davantage ancrés dans les décisions politiques.

« J'ai été étonné de constater que les rapports des délégués n'étaient jamais critiqués, au bon sens du terme »

► Ce n'était pas le cas avec la présidence précédente ?

Outre le dossier de l'eau que nous venons d'évoquer, je réclamaux une étude depuis huit mois pour le passage des écluses pour le tramway. Elle n'avait jamais été faite. Pourquoi ? Je ne vais pas me lancer dans la spéculation. Je veux passer de la gestion de chantiers, bien réussie par la CUB, à une politique de projet, à une politique communautaire où l'équité domine entre les communes. D'où l'introduction de critères qui seront les mêmes pour tout le monde dans les dossiers de voirie ou d'urbanisme.

► Pour passer à une politique communautaire, il y a un levier, c'est le suffrage universel...

Le fait que le président soit issu

de la majorité de l'assemblée est déjà essentiel à la transparence. L'élection au suffrage universel du président de la CUB ne suffit pas. Cela dépend aussi des personnes et de la participation active des communes à la gestion. La ville-centre contre la périphérie ou l'inverse, ce n'est pas acceptable. Cela dit, j'avoue que je m'interroge aujourd'hui sur l'élection au suffrage universel direct du président d'une Communauté urbaine.

► Et sur l'élargissement des compétences ?

Le groupe de travail présidé par Michel Sainte-Marie sera installé à la rentrée. Mais quand on voit les faibles marges de manœuvre financières, cela répond à votre question.

► En quoi un président de gauche est-il différent d'un président de droite ?

Dans la priorité qu'il donne au logement social, à l'emploi, à l'environnement, à la satisfaction de l'usager. Mais ce n'est sûrement pas moi qui peux dire si on voit la différence. Je marque mon trajet par des actes, pas par des grands discours.

► Depuis que vous êtes président, vous avez à maintes reprises évoqué le dossier du tramway et surtout de l'alimentation par le sol (APS)...

L'APS est de toute évidence une innovation qui n'est pas encore au point et c'est un problème qu'on ne résoudra pas avant plusieurs années. Son dimensionnement, 10 kilomètres, le fragilise avant tout. C'est une erreur collective. Autant de l'industriel que de l'exécutif de la CUB. On a manqué d'humilité en choisissant

l'APS pour pouvoir dire que Bordeaux était toujours en pointe. S'il est normal de choisir l'APS pour le secteur patrimonial de Bordeaux, c'est une absurdité de l'installer entre Saint-Nicolas et le campus.

► Vous avez donné six mois à Alstom pour que le tramway soit vraiment fiable. Un ultimatum de plus après celui d'Alain Juppé ?

Un coup de gueule, ce n'est pas un ultimatum. Moi, j'ai demandé à ce que les marchés soient préparés pour pouvoir être lancés dès la fin de la période d'observation de six mois afin de stopper l'extension de l'APS et revenir en arrière dans certains secteurs. Et le bureau s'est dit d'accord pour considérer ce délai incompressible. Le compte à rebours est déclenché.

► On connaît votre attachement au développement économique. Sur ce plan, estimez-vous que la CUB a correctement rempli son rôle ?

Elle a manqué de moyens. Pour renforcer l'attractivité de l'agglomération, son potentiel industriel, scientifique et technologique doit être mieux connu. Pour cette raison, le développement économique doit devenir une direction générale adjointe au sein de la CUB, sous la responsabilité directe du vice-président concerné. Il y a beaucoup à faire du côté de l'aéronautique, de la presqu'île d'Ambès ou de la rive droite où il faut sécuriser l'implantation des entreprises qui sont venues sur la zone franche.

Un autre sujet me tient à cœur, celui du foncier. La CUB doit passer d'une culture de la verticalité

à une culture de la transversalité. Jusqu'à présent, il y a une politique du foncier pour la voirie, pour l'urbanisme ou pour le développement économique. Il ne doit plus en avoir qu'une seule.

► Vous évoquiez tout à l'heure les marges de manœuvre financières très étroites de la CUB. Cela vous inquiète ?

Les finances de la CUB sont saines mais fragiles. Avec la crise financière de l'Etat, les communautés urbaines sont seules. Je n'ai toujours aucune nouvelle des 20 M€ promis par l'Etat pour la deuxième phase du tramway. Il n'y a plus de crédits européens parce que l'Etat les a utilisés pour camoufler la rétraction de ses propres crédits. Je crois aussi que nous avons des économies à faire chez nous, en instaurant une vraie démarche qualité. Exemple, nos marchés publics qui s'élèvent à 400 millions d'euros chaque année. En économisant 1 à 2 % grâce à une gestion plus rigoureuse, nous pouvons doubler les efforts pour les logements sociaux, qui sont un des grands chantiers de cette deuxième moitié de mandature.

« Je crois aussi que nous avons des économies à faire chez nous, en instaurant une vraie démarche qualité »

► Alain Juppé a plus ou moins annoncé son retour à Bordeaux. L'affrontement Rousset-Juppé, ce sera pour la mairie de Bordeaux ou pour la présidence de la CUB ?

J'ai l'habitude de prendre les dossiers un par un. Je ne sais pas si Alain Juppé veut revenir mais il est évident qu'il doit laisser planer le doute. Pour être franc, j'y pense bien sûr mais je n'anticipe pas. Après tout, supposons qu'il y ait l'alternance en 2007 et que l'élection du président de la CUB se fasse au suffrage universel, il y aurait incompatibilité des mandats.

(1) Cet audit (voir notre édition d'hier) imposé par le contrat avait été retardé sous la présidence Juppé

Le président et le pont levant. Interrogé sur le projet de pont levant Baccalan-Bastide, Alain Rousset estime qu'on pourra trouver à la fois l'esthétique et le respect de l'environnement financier. Ce qui le guidera dans le choix du lauréat, c'est la fonctionnalité avec tout ce que cela implique, notamment en coût d'entretien, l'insertion dans le site et l'esthétique. Gardons-nous de satisfaire à une modernité du moment. Il conclut le président de la CUB.